

Un contexte social déjà très tendu

Le mouvement intervient alors qu'existent déjà de fortes tensions résultant d'un grand mécontentement sur le terrain. Il augmente encore un peu plus la pression sur l'exécutif.

Leïla de Comarmond
 @leiladeco

« Une grève sauvage ». Tels sont les termes employés par le Premier ministre samedi pour qualifier les arrêts de travail qui ont bloqué de nombreux trains depuis vendredi en plein week-end de départs en vacances.

« Grève » ? Les syndicats le contestent, le gouvernement et la direction de l'entreprise l'affirment et la justice a été appelée à trancher. En revanche, « sauvagerie » est un qualificatif qui peut s'appliquer au mouvement inédit provoqué par la décision des agents de la SNCF d'exercer leur droit de retrait afin de dénoncer la « situation catastrophique de la sécurité » à la suite d'un accident survenu dans les Ardennes entre un train et un convoi exceptionnel.

La mobilisation a surpris les syndicats de la SNCF.

Ce qui frappe en effet, dans cette mobilisation, c'est bien le fait qu'elle a surpris y compris les syndicats de l'entreprise eux-mêmes, qu'un conflit sans sommation ne sert pas forcément dans la bataille de l'opinion qu'a engagée l'exécutif. « *La réalité, c'est que la base cheminote est chaud bouillante* », note un observateur averti. « *C'est un mouvement très spontané de gens qui se sentent agressés dans leur identité et surtout plus reconnus* », souligne Raymond Soubie, conseiller de la société de conseil en ressources humaines Alixio, de Taddeo et d'AEF, et ancien conseiller social de Nicolas Sarkozy. Et que la défaite sur le statut en 2018 a laissé groggy...

Reste que, si le mouvement a une forte dimension identitaire, il intervient alors qu'existent déjà ailleurs de fortes tensions sociales qui ont pour point commun de résulter, elles aussi, d'un fort mécontentement sur le terrain. Il fait monter encore un peu plus la pression sur l'exécutif. Il y a eu la grève très suivie à la RATP le 13 septembre et qui aura une réplique aussi forte le 5 décembre. Il y a la mobilisation dans les hôpitaux – dont les agents bénéficient, eux, d'un fort capital de sympathie et qui porte sur des questions de moyens financiers ; celle des pompiers, mais aussi des policiers. Du côté d'EDF, c'est le projet Hercule qui est contesté. Pour l'heure, les enseignants n'ont pas encore bougé mais le climat social dans l'éducation est très fragile.

On est face à une addition de mécontentements qui rendent la « situation très instable », pour Raymond Soubie. « Si les tensions restent pour l'instant très concentrées dans le secteur public, la réforme des retraites pourrait être un élément fédérateur car tout le monde a le sentiment qu'il va y perdre », remarque Pierre Ferracci, le PDG du groupe Alpha spécialisé dans le conseil aux comités sociaux et économiques. C'est le pari que vont tenter la CGT, FO, la FSU et Solidaires le 5 décembre, date choisie par les syndicats de la RATP pour une nouvelle journée d'action et sur laquelle ils se sont greffés. Et le piège qu'ils espèrent déjouer l'exécutif avec son plan B. ■

La scission de TechnipFMC se concrétise

ÉNERGIE

La création de deux entités distinctes devrait être effective en février.

Les salariés s'inquiètent de la « pérennité » de la société d'ingénierie qui sera implantée à Paris, en particulier du niveau de trésorerie qui lui sera affecté.

Vincent Collen
 @VincentCollen

La scission de TechnipFMC, annoncée à la fin d'août, avance à grands pas. Le groupe parapétrolier franco-américain sera divisé en deux entreprises distinctes en début d'année prochaine. La première, qui conservera le nom actuel, comprendra les équipements pour l'exploitation pétrolière à terre et en mer. Elle sera établie au Texas. La seconde, focalisée sur l'ingénierie et la construction d'infrastructures de production d'hydrocarbures, de sites pétrochimiques ou de raffineries, sera pilotée depuis Paris. Elle devrait prendre le nom de Technip Energies, selon plusieurs sources.

La scission serait effective le 14 février prochain. Ni le nom ni la date n'ont été confirmés officiellement. « *Ce sont des hypothèses de travail* », assure-t-on à la direction.

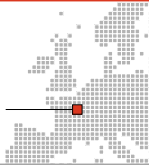
Les salariés français, déjà très mobilisés face aux conséquences de la fusion de Technip et de FMC en 2017, sont à nouveau sur le qui-vive. Le comité central d'entreprise doit donner son avis définitif sur la scission le 29 octobre, préalable à la publication du prospectus boursier dévoilant les modalités précises de l'opération dans les semaines qui suivent. La CFDT critique une « *précipitation inquiétante* », mais elle a accepté de signer des accords concernant le fonctionnement des instances représentatives du personnel de la nouvelle entité présente en France. « *Ils protègent les salariés dans le cadre de la scission et au-delà* », estime Christophe Héraud, délégué syndical central du syndicat réformiste.

La CGC et la CGT dénoncent, dans un courrier envoyé à tous les députés et sénateurs, « un nouveau coup de massue à l'industrie parapétrolière française ».

La CGC et la CGT ont refusé d'apposer leur signature et viennent d'envoyer un courrier à tous les députés et sénateurs pour dénoncer « un nouveau coup de massue à l'industrie parapétrolière française », soulignant que l'entité basée aux Etats-Unis va « s'approprier les brevets des activités sous-marines » du groupe. Les syndicats s'alarment de l'avenir de la R&D de Technip Energies. Ils redoutent « la fragilisation et la faible pérennité » de l'entité basée à Paris, « avec tous les risques de rachat que cela entraîne ». Ils demandent que soit nommé un commissaire de la Cour des comptes à la scission (l'Etat est actionnaire de TechnipFMC à hauteur de 5,5 % au travers de bpifrance).

La nouvelle entité pilotée depuis la France ne manquera néanmoins pas d'atouts. Elle sera l'un des leaders de l'ingénierie pour l'industrie pétrolière et gazière. Technip Energies – si ce nom est bien retenu sera, en particulier, le numéro un mondial des projets de gaz naturel

TechnipFMC : les chiffres clefs des deux entités après la scission

	TechnipFMC	Technip Energies*
 Siège social	 Houston	 Paris
 Domiciliation	Royaume-Uni	Pays-Bas
 Salariés	22.000	15.000
 Chiffre d'affaires 2019** en milliards de dollars	7,3	6,2
 Excédent brut d'exploitation 2019** en millions de dollars	706	962
 Carnet de commandes** en milliards de dollars	10	19
 Place de cotation	New York, Paris	Paris

* CETTE DÉNOMINATION N'EST PAS ENCORE CONFIRMÉE ** ESTIMATIONS

« LES ÉCHOS » / SOURCES : SOCIÉTÉ, CIT

liquéfié (GNL) avec 20 % des capacités installées à ce jour selon Citi. Après avoir livré celui de Yamal, en Sibirie russe, pour Novatek et Total, le groupe a été retenu pour un projet encore plus ambitieux situé à quelques kilomètres, Arctic LNG 2. Ce marché est en plein boom : le cabinet Rystad prévoit des contrats d'une valeur de 80 milliards de dollars d'ici à 2021.

Sortie du CAC 40

Fort de 15.000 salariés, d'un chiffre d'affaires de 6 milliards de dollars et d'un carnet de commandes record, l'entité implantée en France sera dirigée par Catherine MacGregor, une personnalité respectée du secteur, qui a travaillé plus de vingt ans chez Schlumberger, le premier parapétrolier mondial.

Plusieurs inconnues nourrissent toutefois l'inquiétude en interne. Avec la fin du contrat de Yamal, les bénéfices vont fortement diminuer l'an prochain et jusqu'en 2022, prévoit Citi. L'excédent brut d'exploitation passerait de 962 millions cette année à moins de 550 dans trois ans. « La scission intervient à un pic pour les marges », écrivent les analystes de la banque américaine. Les services parapétroliers devraient entrer en récession en 2020, selon Rystad, qui table sur un recul du marché mondial de 4 % après trois ans de croissance. L'activité de l'entité basée en France présente « un risque plus élevé » que celle de TechnipFMC car elle dépend plus largement de quelques gros contrats, poursuit Citi.

Une autre crainte concerne la valeur boursière de Technip Energies. Elle dépendra en particulier du niveau de trésorerie qui lui sera attribué. Les analystes de Citi estiment que la capitalisation tournerait autour de 5 milliards de dollars. Ce niveau serait insuffisant pour être inclus dans des indices comme le CAC 40 ou Euronext 100, ce qui signifie que les investisseurs qui suivent ces indices céderont leurs titres, selon ces experts. Certains actionnaires américains – ils détiennent plus de 56 % des titres Technip-FMC aujourd'hui – sortiront aussi du capital car la nouvelle entité ne sera plus cotée à Wall Street. Autant de facteurs qui pourraient peser sur le cours de Bourse. ■

SPÉCIAL LONDRES

**Vendredi
avec
Les Echos**



Les Echos

BIENVENUE DANS LA NOUVELLE ECHOSNOMIE

à suivre

Lubrizol : feu vert à la vente de produits agricoles

AGRICULTURE Le ministère de l'Agriculture a annoncé vendredi soir la levée des dernières restrictions de commercialisation de produits agricoles après l'incendie de l'usine chimique de Lubrizol à Rouen. Mais une « *surveillance rapprochée* » sera maintenue. Cela concerne le miel, les œufs, les poissons d'élevage et les légumes. L'Agence nationale de sécurité sanitaire doit formuler « *des recommandations complémentaires dans les prochaines semaines* ».

Engie condamné pour démarchage abusif

ÉNERGIE Engie a été condamné à payer près de 900.000 euros d'amende pour démarchage abusif, a annoncé la Répression des fraudes. La sanction fait suite à une enquête dans les Hauts-de-Seine entre 2017 et 2019, à la suite de plaintes, « des contrats de fournitures d'énergie ayant été conclus sans que la confirmation de l'offre faite par démarchage téléphonique ait été transmise au consommateur sur support durable », comme une lettre ou un courriel. Engie a aussi refusé des droits de rétractation. Le groupe a déjà été condamné à verser 1 million d'euros de dommages et intérêts à EDF en raison de ses pratiques de démarchage.